

Inscriptions Administratives des Doctorant·e·s Université Paris Cité

Rentrée universitaire 2022/2023

Au sein de la DRIVE, les inscriptions administratives sont gérées par l'Équipe inscription du Département Gestion administrative des doctorants, du pôle « Collège des Ecoles Doctorales & HDR » (CED). **Doctorant·e·s : 1er interlocuteur à privilégier = votre gestionnaire d'Ecole doctorale.**

- **1^{ère} inscription en doctorat à Université Paris Cité** : Après sélection de l'étudiant par l'Ecole Doctorale (ED), inscription entièrement dématérialisée, en deux phases : 1/ application e-Candidat (dossier en ligne) 2/ après validation du dossier eCandidat, inscription en ligne et paiement des droits de scolarité. Informations complémentaires sur [notre page et la FAQ-Doctorat](#).
- **Réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année** : Exclusivement en ligne. Après réception par l'Equipe Inscription de la liste des doctorants autorisés à se réinscrire transmise par l'ED, les doctorants reçoivent un mail indiquant la marche à suivre pour se réinscrire en ligne. Informations complémentaires sur la [page dédiée du site du CED](#).
- **Réinscription en année dérogatoire** : suivre impérativement la procédure indiquée sur le site du CED : <https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/>
Les dossiers de demande de dérogation doivent être transmis par les doctorants **à leur ED au plus tard le 20/10/2022**.

Les ED transmettent ensuite les dossiers signés par leur direction à l'Equipe Inscription du CED au plus tard le 31/10/2022, pour validation et signature de la présidence Université Paris Cité (UPCité). Après autorisation de dérogation par UPCité, le doctorant reçoit un mail indiquant la marche à suivre pour se réinscrire en ligne.

Date limite des inscriptions et réinscriptions administratives (= paiement des droits de scolarité 2022/2023) : 15/12/2022. Au-delà, le doctorant sera considéré comme étant en abandon de thèse si aucune démarche n'a été effectuée dans les délais. Les démarches préalables au paiement des droits doivent donc impérativement être effectuées dans les temps, et en tenant compte des délais de traitement et de signature par les services administratifs.

L'inscription administrative est entièrement dématérialisée (démarches et paiement en ligne). **L'inscription est effective dès que le doctorant a payé les droits de scolarité pour l'année en cours** (= possibilité d'accès à l'ENT, télécharger un certificat de scolarité ou une quittance, etc. , après activation du compte UPCité).

La carte d'étudiant et ses annexes seront éditées uniquement si l'inscription est finalisée (= pièces PJWeb validées). **Les doctorants sont tenus de mettre à jour leur adresse postale** lors de leur (ré)inscription en ligne, et, en cas de changement d'adresse en cours d'année, à la modifier en ligne en utilisant l'application [MonDossierWeb](#).

Informations complémentaires : <https://u-paris.fr/doctorat/sinscrire-et-se-reinscrire/>

Calendrier des inscriptions administratives des doctorant·e·s Université Paris Cité 2022/2023 → récapitulatif en ANNEXE

Doctorat UPCité 2022/2023	Doctorant·e·s de 1 ^{ère} année	réinscriptions doctorant·e·s en 2 ^e et 3 ^e année de thèse	réinscriptions doctorant·e·s souhaitant s'inscrire en 4 ^e année de thèse et +	demandes de césure
dates d'ouverture et fermeture des inscriptions administratives en ligne (= paiement des droits de scolarité)	Après validation du dossier eCandidat : Inscription en ligne du 05/07 au 22/07/2022 puis du 22/08 (10h) au 15/12/2022	Après autorisation par l'ED (= réception du mail automatique par les doctorants) : Inscription en ligne du 05/07 au 22/07/2022 puis du 22/08 (10h) au 15/12/2022 <i>modalités et date limite de l'ED : contactez votre gestionnaire d'ED</i>	Dossier de demande de dérogation à transmettre à l'Ecole Doctorale au plus tard le 20/10/2022 puis, après validation de l'ED et de la présidence : réinscription en ligne du 05/07 au 22/07/2022 puis du 22/08 (10h) au 15/12/2022	Dossier de demande de césure dûment complété et signé à transmettre à l'Ecole Doctorale dans les délais indiqués. Date limite et sessions (selon le type de césure demandé) >> voir annexe En cas de césure sur un seul semestre, le-la doctorant·e est tenu·e de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter les modalités et la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi.
Application eCandidat (dossier dématérialisé préalable à l'inscription en ligne)	du 15/06 au 22/07/2022 puis du 22/08 (10h) au 15/12/2022 (<i>date limite de retour du dossier complet dans eCandidat</i>)	<i>non concerné</i>	<i>non concerné</i>	<i>non concerné</i>

Le paiement en 3 fois est possible uniquement jusqu'au 15 octobre 2022 (cette possibilité est proposée dans l'application d'inscription en ligne).

Au-delà des dates limites indiquées ci-dessus, **seules les situations exceptionnelles** seront traitées par l'Équipe inscription.

Les doctorants régulièrement inscrits en 2021/2022 soutenant leur thèse avant le 31 décembre 2022 n'ont pas besoin de se réinscrire.

Astuces / informations utiles :

Vérifiez régulièrement la boîte spams de votre messagerie : des messages de l'université peuvent s'y trouver.

Si vous rencontrez un dysfonctionnement avec les applications de l'université : **pensez à vider le cache de votre navigateur.**

Régler son ordinateur sur l'heure de Paris permet d'éviter des bugs d'accès aux applications + Moodle.

[Votre compte UPCité doit être activé](#) pour utiliser les différentes applications en ligne de l'université.

PJWeb, ENT, etc. : le **délai d'activation du compte UPCité est de 24 à 48h** (il est donc normal de ne pouvoir accéder à certaines applications aussitôt après votre (ré)inscription en ligne)



Récapitulatif - Calendrier des inscriptions administratives des doctorant·e·s

Université Paris Cité 2022/2023

juin 2022	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre 2022	+ d'infos / site web	
D1 - dossier eCandidat application : ouverte du 15/06 au 22/07/2022 (fermeture temporaire : réouverture le 22/08/2022)				D1 - dossier dématérialisé eCandidat application eCandidat : ouverture du 22/08 au 15/12/2022			1ère année de doctorat informations, précisions, FAQ : https://u-paris.fr/doctorat/premiere-inscription/	
D2-D3 démarches de réinscription en 2ème et 3ème année de thèse (date limite et modalités : contactez votre ED)					D2-D3 démarches de réinscription en 2ème et 3ème année de thèse date limite et modalités : contactez votre ED			Réinscriptions 2ème et 3ème année de thèse informations, précisions, FAQ : https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-2eme-3eme-annee/
D4 et + demande de dérogation : transmission du dossier à l'ED au plus tard le 20/10/2022					D4 et + demande de dérogation : dossier à transmettre à l'ED au plus tard le 20/10/2022			Réinscriptions 4ème année de thèse et plus informations + formulaire de demande à télécharger : https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/
Demande de césure 1ère session : dossier à transmettre au plus tard le 04/07/2022 à l'ED. > demande de césure pour 1 semestre (sept-décembre2022, ou janvier-juin2023), ou année 2022/23 complète.		Demande de césure 2ème session : dossier à transmettre au plus tard le 14/09/2022 à l'ED. > demande de césure pour 1 semestre (sept-décembre2022, ou janvier-juin2023), ou année 2022/23 complète.		Demande de césure 3ème session : dossier à transmettre au plus tard le 14/10/2022 à l'ED. > demande de césure pour 1 semestre : (sept-décembre2022, ou janvier-juin2023), ou année 2022/23 complète. Attention : pour césure sept-décembre2022 et pour année 2022/23 complète : 3e session = dernière session		Demande de césure 4ème session : uniquement pour césure sur le semestre janvier-juin2023 dossier à transmettre à l'ED au plus tard le 10/11/2022.		Demande de césure informations + formulaire de demande à télécharger : https://u-paris.fr/doctorat/cesure/
IA du 05/07 au 22/07/2022		Inscriptions Administratives (IA) en ligne : du 22/08 au 15/12/2022					(ré)inscriptions Université Paris Cité informations, FAQ, calendrier DOCTORAT 2022/23 : https://u-paris.fr/doctorat/sinscrire-et-se-reinscrire/	

Le paiement en 3 fois est possible uniquement jusqu'au 15 octobre 2022 (cette possibilité est proposée lors de l'inscription en ligne).

Les doctorants régulièrement inscrits en 2021/2022 soutenant leur thèse avant le 31 décembre 2022 n'ont pas besoin de se réinscrire.

Demandes de césure : plusieurs sessions selon les cas.

- 1ère session :** dossiers de demande de césure à **transmettre à l'ED au plus tard le 04/07/2022** (puis, après avis de l'ED, dossiers transmis par l'ED à l'Equipe Inscription au plus tard le 08/07/2022 pour une décision de l'université mi-juillet 2022).
 Demandes concernées : césure annuelle, ou 1 semestre (semestre septembre-décembre2022, ou semestre janvier-juin2023).
- 2ème session :** dossiers de demande de césure à **transmettre à l'ED au plus tard le 14/09/2022** (puis, après avis de l'ED, dossiers transmis par l'ED à l'Equipe Inscription au plus tard le 20/09/2022 pour une décision de l'université fin septembre 2022).
 Demandes concernées : césure annuelle, ou 1 semestre (semestre septembre-décembre2022, ou semestre janvier-juin2023).
- 3ème session :** dossiers de demande de césure à **transmettre à l'ED au plus tard le 14/10/2022** (puis, après avis de l'ED, dossiers transmis par l'ED à l'Equipe Inscription au plus tard le 20/10/2022 pour une décision de l'université fin octobre 2022).
 Demandes concernées : césure annuelle*, ou 1 semestre (semestre septembre-décembre2022*, ou semestre janvier-juin2023).
***Attention : 3ème session = dernière session pour les demandes de césure annuelle et pour les demandes de césure sur le semestre septembre-décembre 2022.**
- 4ème session :** dossiers de demande de césure à transmettre à l'ED au plus tard le 10/11/2022 (puis, après avis de l'ED, dossiers transmis par l'ED à l'Equipe Inscription au plus tard le 16/11/2022 pour une décision de l'université fin novembre 2022).
Demandes concernées : césure semestre janvier-juin2023 uniquement.

Aucun dossier de demande ne peut être transmis directement par les doctorants à l'Equipe Inscription.